



Modules d'Intégration aux Services à la Personne (MISAP)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Le MISAP vise à s'approprier les bases indispensables pour exercer une activité de service aux personnes sans risques majeurs (dimension physique, psychologique et sociale)
- Le MISAP se décompose en 2 sessions (70 heures en tout)

PROGRAMME

- ➔ Les emplois de services aux particuliers
 - ➔ L'organisation d'un service à domicile
 - ➔ La création et le maintien d'une relation professionnelle
 - ➔ Les situations difficiles
 - ➔ La prise en compte des problèmes d'hygiène et de sécurité
 - ➔ Les gestes et postures de base
- SESSION 1 : 35h
 - ➔ Présentation du module et des projets professionnels de chacun
 - ➔ Les services aux particuliers
 - ➔ Acquisition des repères de base communs aux activités du décret en vue de l'exercice d'un emploi de service (1^{ère} partie)
 - SESSION 2 : 35h
 - ➔ Acquisition des repères de base communs aux activités du décret en vue de l'exercice d'un emploi de service à la personne (2^{ième} partie)
 - ➔ Préparation à une intégration dans l'emploi

Public :
Salariés en contrat aidé

Pré requis :
Aucun

Nombre de participants :
15 personnes maxi

Organisation pédagogique :
Cas pratiques
Livret de formation
Individualisation
Formateur ressource

Méthodes pédagogiques :
Mise en situation et exercices pratiques
Travail individuel

Moyens pédagogiques :
Salle banalisée
Postes connectés à Internet
Imprimante en réseau
Modalités de suivi, d'accompagnement et d'appréciation de la progression :

Livret de suivi du stagiaire
Modalités d'évaluation des acquis et/ ou de la certification :

Evaluations formatives
Validation : Attestation des acquis de la formation

Profil des intervenants :
Formateurs expérimentés

Durée : 35h
Dates : Nous consulter
Lieu : GRETA AISNE
Agence de Laon
Agence de Saint-Quentin
Agence de Soissons

Tarif : 10,50€/h
Hors accord cadre

Votre contact :

GRETA AISNE
greta.aisne@ac-amiens.fr
Tél. 03 23 08 44 20